

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(articles 200 à 203 du nouveau code de procédure civile, article 441-7 du nouveau code pénal)

Je soussigné, NOM : **GUEDON** Gérard

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Profession : Adjudant chef de la Gendarmerie

Demeurant à :

Code postal :

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Trésorier de l'AFAR - A.P.N.M

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts". (cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Madame, Monsieur,

Je soussigné **GUEDON** Gérard, adjudant chef de gendarmerie, Commandant en second de la division des événements aériens à la section de recherches de la gendarmerie de l'air, auteur et rédacteur de la présente attestation, certifie sur l'honneur ce qui suit .

Depuis le début de l'année 2015, je suis la victime de violences psychologiques sur subordonné, de harcèlement moral, de dénonciations calomnieuses honteuses et destructrices, dans le cadre de mes fonctions, le tout accompagné de faux, d'usage de faux émanant non seulement de mon supérieur hiérarchique le colonel **Collorig**, commandant la section de recherches de la gendarmerie de l'air à l'époque des faits, mais aussi de l'inspection générale de la Gendarmerie Nationale, (IGGN), prenant ouvertement fait et cause pour mon harceleur, de pressions hiérarchiques de ses supérieurs, de menaces de mesures disciplinaires, (sanctions, mutations), contraires aux code de la défense et au code pénal, (*violation des dispositions de l'article L. 4123-10-2 du code de la défense*).

Diminué psychologiquement et physiquement des suites des violences psychologiques subies, de nombreuses hospitalisations, (presque trois mois), en psychiatrie, dans plusieurs hôpitaux distincts, civils et militaires de la région parisienne, sont venues m'aider en me stabilisant avec le concours d'un traitement très lourd, à base d'anti dépresseurs, de neuroleptiques et anxiolytiques. Les nouvelles techniques cognitives dites «EMDR» me permettent actuellement de survivre.

Dans mon combat pour la manifestation de la vérité mené au quotidien au bord du suicide, le doyen des Juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris, heurté par le comportement odieux de mon supérieur, de ses entraves délibérées dans son information judiciaire, de sa déloyauté et de ses mensonges l'impliquant dans mon dessaisissement déguisé a réagi à deux reprises. Alertée officiellement la direction de la gendarmerie nationale est restée silencieuse.

Je ne compte pas les autres dossiers très sensibles, où mon ex-supérieur s'est positionné à la fois en procureur de la République et en magistrat instructeur. La soumission à l'autorité militaire est sa foi, sa volonté de détruire les personnes qui refusent de le servir ou qui lui font de l'ombre, sa religion.

Homme de courage et d'honneur, dont le sacerdoce pour la religion du droit est incontestable et dont la probité ne peut-être déceimment mis en cause, monsieur **MORRA** Paul, Président de l'AFAR, m'a permis, par le biais de sa douloureuse expérience de harcèlement moral et de violences psychologiques sur subordonné, de m'identifier à son vécu de m'épancher, d'avoir cette écoute que seuls ce qui ont vécu ce calvaire peuvent entendre et comprendre.

Merci à lui, je lui suis reconnaissant à jamais, ses conseils avisés, son analyse, sa dévotion humaine, font de lui ce lanceur d'alerte charismatique.

Je ne peux en dire autant de mon institution. Je ne la comprends pas, alors que le devoir de vérité et de justice devrait l'animer dans ces dossiers si terribles, parfois funestes.

Sur les violences psychologiques / Harcèlement moral :

Sous-officier, homme de conviction, à la vertu morale incontestable, enquêteur spécialisé désigné comme étant de très grande valeur, technique, dévoué, loyal, travailleur acharné pour permettre une bonne administration de la preuve, au service de deux axes principaux, la religion du droit et les victimes, j'ai été détruit pas à pas par mon supérieur à cause de mon indépendance, de mon Ethos professionnelle, celle de la déontologie, celles des règles de mon métier et celle de ma manière d'être, de mes valeurs.

Je n'adhérerai jamais dans un système de la servitude volontaire contraire à mes valeurs et à la justice. Je ne regrette pas d'être moi, avec mes imperfections mais avec quelque chose que mon agresseur et certains de ses supérieurs n'ont pas : L'honnêteté et ce désir viscéral qui vit, qui vibrera toujours en moi, celui de la justice.

J'ai commencé à être victime des agissements odieux de mon supérieur au début de l'année 2015 jusqu'à son départ à l'été 2017. Ce dernier ne supportait pas que je fasse mon travail en toute indépendance, mettant en cause les armées, notamment dans des affaires comme un grave incident sur un champ de tir au camp des Garrigues, deux incidents aériens graves sur deux « Casa » de l'armée de l'air ou dernièrement l'accident de Vouvray ; (accident de l'alpha jet)

Sa soumission aux autorités militaires est telle qu'il l'avoue sans honte dans ses différents écrits, notamment dans la rédaction de sa demande de mutation d'office dans l'intérêt du service tenant à ma personne. Elle est conjuguée à son impéritie dramatique dans le domaine aéronautique.

Ne pouvant me sanctionner et n'ayant jamais été sanctionné officiellement car j'avais raison dans mon raisonnement tant sur le fond que sur la forme dans la conduite des enquêtes, le processus de harcèlement a débuté insidieusement par des railleries sur mes choix d'investigations, mon supérieur se moquant ouvertement de moi, au café, notamment, en présence de mes camarades d'unité acquis à sa cause, me critiquant, infantilisant les enquêtes dont j'avais la charge, me reprochant dans tous mes dossiers confiés et pour lesquels il avait validé les orientations, de n'enquêter qu'à charge contre l'armée de l'air, de ne pas comprendre mon investissement, celui-ci étant chronophage.

Ce processus de harcèlement et de violences psychologiques étaient matérialisés fort heureusement pour moi par :

→ Des écrits abjectes, blessants mettant en cause ma probité d'officier de police judiciaire avec des accusations d'entraves contredites par écrit officiel par le magistrat d'instructeur en personne.

→ Des refus de déplacements pour la bonne administration de la preuve malgré la motivation judiciaire de ces derniers.

→ Une obligation de suivre ses directives et non celles des magistrats sous peine de sanctions disciplinaires le tout accompagné d'invitations fermes à postuler ailleurs, demande de mutation)

→ D'accusations d'auto-saisines ce qui est totalement surréaliste et mensonger.

→ De me retirer la ou les direction(s) d'enquête(s), (ce qui a été fait de manière déguisée pour le champ de tir et Vouvray, le tout accompagné dans les deux cas, de décisions favorables à ces dires, (refus que je contacte le magistrat de Marseille pour le champ de tir, mise en cause du magistrat instructeur dans l'information judiciaire dite de « Vouvray », provoquant un nouveau courrier de sa part).

→ Des notations désastreuses après avoir été encensé depuis plus de 30 ans, cet officier supérieur allant même au-delà des règlements en vigueur, (*Création d'un potentiel non prévu, maximum de points à améliorer etc.*)

→ Des pressions innommables pour que je cesse mon recours devant la commission des recours des militaires tout en reconnaissant comme vrai par écrit ses « griefs »

Je passe sous silence, les railleries me touchant d'un point de vu personnel, relation extra-conjugale, les allusions telles que : « tu creuses ton trou » au quotidien, je vais « te défoncer ».

Effectivement j'ai été enseveli vivant par mon Colonel. Je suis devenu un mort-vivant qui se bat avec l'énergie du désespoir et cette volonté farouche envers et contre tous, de faire reconnaître le droit, mes droits, rien que le droit, pour que justice me soit rendue et mon honneur. Merci de votre aide Monsieur MORRA.

A la suite d'une énième attaque contre moi, j'ai été hospitalisé en urgence en psychiatrie le 23.03.2017.

La descente aux enfers a été menée de main de maître par mon supérieur avec le silence et la bienveillance de mes supérieurs. Toutefois, des éléments probants sont venus contrecarrer le dessein monstrueux et destructeur de mon supérieur.

Celui-ci s'est matérialisé de la manière suivante :

→ Une procédure « **evengrave** » initiée tardivement suite aux événements du 23.03.2017, hors délais réglementaire, avec à la clé un détournement de la vérité à son profit pour lui éviter toutes responsabilités dans les événements narrés précédemment.

→ Une accusation mensongère de l'avoir insulté et menacé, ce qui est faux, comme le démontrera l'enregistrement sonore d'un témoin et ses paroles malheureuses devant le magistrat instructeur lors d'un entretien du 21.04.2017 qui le discrédite complètement. (La menace se rapporterait à une volonté de ma part de lui faire ôter son habilitation par le magistrat instructeur, ce qui est non seulement une hérésie sémantique en droit et un mensonge éhonté).

Que dire de la mise en cause du Juge d'instruction comme ayant participé à mon dessaisissement en tant que directeur d'enquête en raison de mon état psychiatrique. (Voir en pièce jointe).

→ Une M.O.I.S, (mutation d'office d'un militaire dans l'intérêt du service pour des motifs tenant à la personne de l'intéressé) initiée en mon absence, basée sur des faux grossiers et des mensonges le tout communiqué à l'IGGN sans m'en aviser, (obstacle aux droits de la défense).

→ Un dessaisissement déguisé, (sanction disciplinaire), malgré la satisfaction du magistrat quant au travail fourni.

La gendarmerie nationale n'a pas été en reste et ce malgré des avis, des alertes écrites sur mon état de santé très vulnérable.

→ L'enquête partisane menée à charge par l'inspection de la gendarmerie nationale est truffée d'erreurs, de mensonges. Elle n'avait pour but que de prouver dès sa saisine, que ce que je disais était faux et de prouver la dénonciation calomnieuse comme écrivait le général **QUENELLE**, n° 2 de l'IGGN.

Elle a été entièrement contredite avec des preuves à finalité probatoire irréfutables.

→ La transmission accordée sous l'urgence par le Directeur de la Gendarmerie Nationale, du rapport de l'IGGN au soutien des intérêts du colonel COLLORIG en grande difficulté devant la juridiction répressive, interroge sur le respect du principe de la neutralité de cette autorité.

→ Une absence de prise en compte par le colonel **GUICHARD** et son prédécesseur, le colonel **AUBERT, commandant la gendarmerie de l'air**, de ma situation, comme en atteste la violation des dispositions de l'article L 4123-10-2 du code de la défense malgré le signalement que je lui avais fait à l'hôpital Percy. Il m'a livré, malgré mon état de santé très vulnérable et mon état de stress post traumatique, (ESPT), à la vindicte de mon supérieur hiérarchique, lors de sa demande de « **M.O.I.S** » sans que j'en sois aucunement informé et à l'élaboration de ma notation.

→ Il a refusé de remettre en cause cette notation inadmissible acceptant même les propos de mon ex-supérieur, malgré un recours hiérarchique très circonstancié.

→ Une volonté de me sanctionner pour avoir osé dénoncer le processus du harcèlement hiérarchique face à média sur un média sur « you tube » à la demande de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Depuis le deuxième semestre 2017, je suis attaqué devant la juridiction répressive civile du tribunal de grande instance de Versailles où mon détracteur après pas moins de quatre assignations a été condamné suite à son désistement de dernière minute.

Dans la continuité, j'ai été attaqué sur « le fond » mais je reste serein face aux preuves qui attesteront de la vérité des faits.

Les conséquences des violences exercées à mon encontre ont entraîné malheureusement :

a) A titre individuel : Sur un plan militaire :

- Une image nocive donnée de moi, contraire à la réalité. C'est le pire.
- La perte de mon emploi en unité opérationnelle.
- Une impossibilité de reprendre mon métier passionnant à la section de recherches de la gendarmerie de l'air, faute à des reviviscences trop importantes.

→ La fin de ma carrière, (notations fausses, abjectes ne me permettant plus d'accéder aux échelons supérieurs auxquels je pouvais logiquement prétendre).

→ La perte de N.B.I, de la prime de ma fonction d'O.P.J

→ Une impossibilité d'être muté dorénavant Outre-mer.

→ Une volonté de la hiérarchie de me punir pour avoir osé dénoncé les faits dans le cadre de mon activité d' **A.P.N.M.**

→ Une volonté d'établir très rapidement à l'issue de cette punition une seconde M .O.I.S, (seconde sanction déguisée), pour un poste dans toute la France alors que je suis une victime.

. Cette mutation entraînerait des frais importants, (studio) pour mes deux filles, la perte de l'emploi de mon épouse.

→ Une inscription au registre des constatations génératrice de droit, (IRC), mensongère de la part de mon ex-supérieur harceleur. (CF fausses menaces - fausse narration des faits du 23.03.2017).

B) : sur le plan personnel :

→ Destruction totale de la cellule familiale car je suis miné par ma situation médicale et de ses conséquences, (perte totale de Libido, boulimie)

→ Hospitalisations en psychiatrie dans les hôpitaux militaires de PERCY, civils, TENON, CHARCOT pour près de trois mois.

→ Un état de stress post traumatique décelé (ESPT) par le professeur GRANGER Bernard et caractérisé.

→ Maladies psycho somatiques invalidantes : Psoriasis - Dartres - Troubles gastriques.

→ Un état dépressif caractérisé et résistant suite au harcèlement moral et des violences psychologiques.

→ Une posologie médicamenteuse très lourde.

→ Un évitement des personnes. Des pertes de concentration

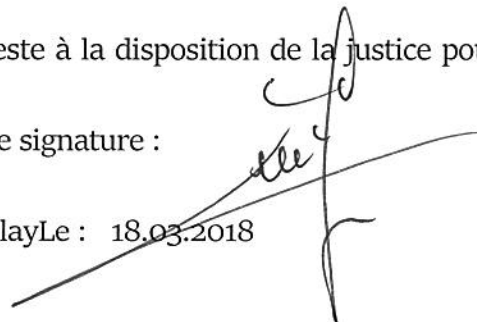
→ Une vie au quotidien avec la mort. Reviviscences.

→ Des sommes très importantes données pour mon conseil, mon détracteur ayant quant à lui l'aide de la protection fonctionnelle.

Sans l'appui efficient de Monsieur MORRA, de ses conseils et plus que tout de son soutien indéfectible que n'a pas su ou voulu me donner la gendarmerie nationale, j'aurai craqué définitivement par l'accomplissement d'un geste funeste la douleur et l'abandon étant trop lourds à porter.

Je reste à la disposition de la justice pour apporter mon témoignage devant la juridiction.

Votre signature :



Fait à :Velizy VillacoublayLe : 18.03.2018